

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 1 (1887)

Artikel: Notes sur les armoiries de familles neuchâteloises [suite]
Autor: Pury, Jean de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789669>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Fig. 63.

bernoise des de Grafenried, les armes dont il parle sont bien celles de cette dernière; toutefois Ph. Le Bas se trompe en indiquant un champ de gueules: l'écu est réellement d'or. La fig. 63 donne le dessin des armes des de Grafenried (d'ap. une aquarelle qui nous a été obligeamment confiée par M. de Grafenried, à Neuchâtel). Encore une remarque: le dessin semble reproduire des molettes; en réalité, le tronc de sable est accompagné de deux étoiles de gueules.

Notes sur les Armoiries de quelques familles neuchâteloises IV. Tribolet.

Monsieur de Mandrot ne donne les Armes de la famille de Tribolet que sous la forme où elles sont portées, par la branche encore existante. D'azur à deux chevrons d'or. Il n'est cependant pas difficile de se convaincre que ces armes ont subi des modifications fort intéressantes à travers le cours des temps. Le plus ancien document qui s'y rapporte est, à ma connaissance, le sceau de Nicolet Tribolet appendu à l'acte de 1552 dont nous nous sommes occupés dans nos deux précédentes études. Ce sceau présente tous les mêmes caractères

„ n'est plus possible: c'est toute
„ une tribu. En souvenir de
„ la piété du prieur et du mi-
„ racle de cette renaissance,
„ la famille a placé dans ses
„ armes, à côté du panache,
„ une brillante étoile, double
„ symbole de son courage et de
„ sa piété, de son illustration
„ chevaleresque et de sa con-
„ fiance dans le Ciel.”

Philippe Le Bas n'a pas
dit le nom de cette famille;
mais cette légende fait assurément allusion à la famille

que ceux de Claude Wachet et de Conrad Alfolter, il mesure 28 millimètres de diamètre. L'écusson, de forme un peu lourde, porte un seul large chevron chargé d'une croissette (fig. 64).

Nous savons que Nicolet Tribolet, conseiller et receveur de Neuchâtel est l'ancêtre commun des diverses branches de cette famille dont une seule, l'aînée de toutes, a subsisté jusqu'à nous. Il est dès lors naturel d'admettre que le sceau fig. 64 porte l'armoirie originale de laquelle sont sorties des variantes diverses dont l'une a fini par prévaloir.

Le premier phénomène à constater c'est le dédoublement du chevron; on peut en fixer la date à la seconde moitié du XVI^e siècle, et un joli coffre de cette époque nous montre assez clairement la façon dont s'opéra ce dédoublement. Il porte une armoirie, si je puis m'exprimer ainsi, transitoire: deux chevrons, mais si minces qu'ils ne sont évidemment que le résultat d'un dédoublement des contours du chevron primitif. (Fig. 65).

Dès lors seulement les pièces principales de l'écu sont fixées et pendant tout le XVII^e siècle la plupart des branches de la famille Tribolet portèrent: de gueules à deux chevrons d'or et une croissette d'argent en cœur. Au siècle suivant la croissette disparut, je ne sais pourquoi; j'ai vu de beaux bannières où l'écusson laisse encore entrevoir les contours de cette pièce soigneusement grattée au couteau.

Les Registres armoriés de la ville ne connaissent plus que le simple écusson de gueules aux deux chevrons d'or (fig. 66.) et nous devons en conclure que ces belles armes furent celles des branches assez nombreuses éteintes au siècle passé et au commencement du siècle actuel. Ces émaux sont aussi, bien certainement, les plus anciens et, si nous en croyons divers exemples analogues, ils dateraient du règne de la maison de Baden Hochberg.

L'Armorial manuscrit de la Bibliothèque de la ville donne les armes ci-dessus, puis, sous le nom de « Tribolet-Hardy », un autre écusson: d'azur aux deux chevrons d'or, une croissette du même en cœur et un lion naissant aussi d'or, en pointe. (fig. 67.)

Il y a là une légère erreur qui consiste à attribuer ces armes en propre aux Tribolet-Hardy. Mais une petite digression généalogique est ici indispensable. Le banneret Jean Tribolet, fils aîné de Nicolet cité plus haut



Fig. 66.

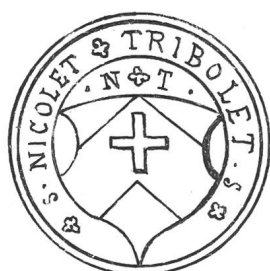


Fig. 64.



Fig. 67.



Fig. 65.



diag. J. de P.

eut de Catherine, fille du Conseiller d'Etat Guillaume Hardy, dernier de son nom, plusieurs fils dont l'aîné, Nicolas, Conseiller d'Etat, auteur de la seule branche encore vivante, obtint de succéder au fief Hardy à la condition de perpétuer, en l'ajoutant aussi, le nom de sa mère. Or les armes ci-dessus furent octroyées par le roi Henri IV, en 1543, au Chevalier Jean Jacques Tribolet, frère cadet de Nicolas.

Il est probable que le champ d'azur, substitué au champ de gueules, fut emprunté aux armes de France, et que le lion naissant fut ajouté aux pièces de l'écu en mémoire de la valeur du chevalier. Ce dernier n'ayant pas laissé de postérité, la branche aînée paraît avoir d'abord adopté ses armes sans modifications, puis avoir abandonné le lion et la croisette, de sorte qu'elle se trouva porter les mêmes armes que les autres branches à la seule différence de l'émail du champ.

Je crois que par une étude attentive des monuments, meubles, pièces gravées, sceaux, etc. on pourrait arriver à déterminer avec plus de précision l'histoire de ces armes; on pourrait, en particulier, fixer l'époque de chaque variation et la branche ou l'individu à qui elle est due. Cependant il m'a paru intéressant de noter ici, malgré le vague qui plane encore sur ces points, le résultat de mes premières recherches.

Neuchâtel, 16 avril 1887.

Jean de Pury.

Bibliographie.

Reçu en mai, avec remerciements aux expéditeurs:

1. Moniteur de la Légion d'honneur. Paris. N° d'avril 1887.
2. Algemeen Nederlandsch Familienblad, Tijdschrift voor Geschiedenis, Geslacht - Wapen. Zegelkunde, etc. Dir. M. A. Vorsterman van Oyen. La Haye N° 5.
3. Der Deutsche Herold. Zeitschrift für Heraldik, Sphragistik u. Genealogie. Organ des Vereins "Herold", in Berlin. N° de Mai 1887.

Nous sommes particulièrement reconnaissants à ce dernier journal du bienveillant article qu'il nous a consacré en mai et l'en remercions vivement.

Il sera rendu compte à nos lecteurs de tous les articles que ces journaux pourraient publier relativement à la Suisse.